

BARÈME DES HONORAIRES

(TVA 20% incluse)

VENTES

Appartements / Maisons

10% du prix de vente TTC de 0€ à 69 999€ (avec un minimum de 3000€ à la charge de l'acquéreur)

8% du prix de vente TTC de 70 000€ à 99 999€ à la charge de l'acquéreur

7% du prix de vente TTC de 100 000€ à 149 999€ à la charge de l'acquéreur

6% du prix de vente TTC de 150 000€ à 199 999€ à la charge de l'acquéreur

5% du prix de vente TTC à partir de 200 000€ à la charge de l'acquéreur

Terrains

10% du prix de vente TTC avec un minimum de 3200€ à la charge de l'acquéreur

Locaux commerciaux et professionnels

12% du prix de vente TTC avec un minimum de 1520€ à la charge de l'acquéreur

Garages

12% du prix de vente TTC avec un minimum de 1000€ à la charge de l'acquéreur

Avis de valeur : 150€ TTC (hors opération commerciale)

LOCATIONS

Honoraires de location à usage d'habitation, meublé ou non

Propriétaire : 6.5% du loyer annuel hors charges (Honoraires comprenant : visites, constitution du dossier de mise en location, communication, rédaction du bail, entremise et négociation)

Locataire : 6.5% du loyer annuel hors charges (Honoraires comprenant : visites, constitution du dossier locataire, rédaction du bail, entremise et négociation)

Honoraires plafonnés par la loi Alur à 10€ TTC/m2 habitable en zone tendue et 8€ TTC/m2 habitable hors zone tendue

État des lieux d'entrée

100€ à la charge de chacune des parties. Toutefois ces honoraires sont plafonnés à 3€/m2 (ex : pour un studio de 20m2, le coût sera de 60€ pour chaque partie)

Honoraires de location à usage professionnel ou commercial

20% du loyer annuel TTC à la charge du locataire avec un minimum de 2000€.